

Procédure de traitement des anomalies (01-10-2014)

Motif d'anomalie dans Ppas	Type	Remarque	Critère	Traitement prestataire
Aucune ligne de facturation acceptable	Envoi	Chacune des lignes composant le fichier est en anomalie (heures négatives, échéance hors PEC, ligne déjà envoyée, etc...) Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		1- Vérifier dans "historique des échanges" que l'envoi n'a pas déjà été réalisé 2- Si la prise en charge est en cours et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Contenu du fichier incorrect : Site inexistant	Envoi	Code caisse ou numéro prestataire inconnu dans l'en-tête. Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		Corriger le fichier et envoyer via Ppas
Contenu du fichier incorrect : Site inexistant (enregistrement n° x)	Envoi	Numéro prestataire inconnu dans le bloc de facturation d'un bénéficiaire. Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		Corriger le fichier et envoyer via Ppas
Fichier déjà existant	Envoi	Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		Modifier le nom du fichier et envoyer via Ppas
Ref facture existante	Envoi	La référence interne du fichier (champ rfborfact) doit être identique au nom du fichier sinon toutes les lignes composant le fichier sont rejetées et ne peuvent être renvoyées via Ppas		Corriger la référence interne du fichier et envoyer via Ppas
Date d'échéance doit être antérieure au mois courant (enregistrement n° x)	Envoi	Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		Corriger le fichier et envoyer via Ppas
La quantité facturée ne peut être supérieure à 50 (enregistrement n° x)	Envoi	Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas		Corriger le fichier et envoyer via Ppas
Prestation erronée (enregistrement n° x)	Envoi	Le fichier ne peut pas être envoyé via Ppas	(prestation autre que celle facturée dans le fichier)	Corriger le fichier et envoyer via Ppas
Ligne de facture déjà envoyée ou période d'intervention déjà facturée (enregistrement n° x)	Envoi	Rejet de toute ligne de facturation ayant été envoyée antérieurement via Ppas, quel que soit son montant et ce, pour des périodes identiques et des périodes de chevauchement.	Soit une anomalie de report concernant cette ligne de facturation a été émise à J+2 de l'envoi ; Soit l'ensemble du fichier contenant cette ligne de facturation a été rejeté à j+2 de son envoi	Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.

Motif d'anomalie dans Ppas	Type	Remarque	Critère	Traitement prestataire
NIR inconnu ou échéance hors prise en charge	Anomalie de Facturation		Message obtenu : Si NIR inconnu par la caisse (cas 1) ou Si prise en charge non notifiée (cas 2) ou Si prise en charge terminée depuis + de 12 mois (6 mois depuis le 01-02-2013) (cas 3)	Solution cas 1 : a- Vérifier le NIR présent sur la liste de bénéficiaires ; b- Corriger l'erreur de saisie dans le logiciel de facturation ; c- Envoyer via Ppas. Solution cas 2 : attendre que la personne à facturer soit listée dans la liste des bénéficiaires, puis la facturer à nouveau via Ppas. Solution cas 3 : si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Tarif unitaire et quantité doivent être différent de 0. (enregistrement n° x)	Anomalie de Facturation			Corriger l'erreur de saisie dans le logiciel de facturation et refacturer via Ppas
Quantité facturée incohérente avec la période facturée	Anomalie de Facturation			Corriger l'erreur de saisie dans le logiciel de facturation et refacturer via Ppas
Délai de facturation dépassé	Anomalie de Facturation	L'échéance facturée a plus de 6 mois.		Contacteur le référent de la caisse qui déterminera quelle suite doit être donnée à cette facturation.
La quantité saisie pour la prestation est trop importante	Anomalie de Facturation	La quantité facturée est supérieure au maximum facturable par mois pour cette prestation	En cas de facturation multiple d'une prestation au cours d'un même mois pour un même bénéficiaire, la somme des quantités facturées pour ce mois ne devra pas dépasser la quantité maximum autorisée, quel que soit l'aide et quel que soit l'intervenant	Contacteur la caisse pour convenir des modalités de traitement de la facture
Tarif unitaire trop élevé	Anomalie de report			Corriger le tarif dans le logiciel de facturation Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Prestation déjà payée	Anomalie de report	La facturation a déjà été traitée par la caisse		Rechercher le bordereau de paiement Antares pour vérification du paiement
Code nomenclature incorrect	Anomalie de report	Message généré suite à l'envoi d'heures Dimanche et jours fériés pour un bénéficiaire géré par Antares		La facturation des heures Dimanche et jours fériés des bénéficiaires Antares doit être envoyée par courrier à la caisse
Code prestataire incorrect	Anomalie de report			Corriger l'erreur de saisie dans le logiciel de facturation Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Montant egal à zero	Anomalie de report	Enveloppe PAP épuisée ou zone montant unitaire à renseigner dans l'onglet prestation dans Antares ou tarif prestataire non valide		Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.

Motif d'anomalie dans Ppas	Type	Remarque	Critère	Traitement prestataire
Montant facture négatif	Anomalie de report			Corriger l'erreur de saisie dans le logiciel de facturation Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel. ATTENTION : s'il s'agit d'une régularisation, toute demande de régularisation doit être envoyée à la Caisse par courrier
Participation non trouvée	Anomalie de report			Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Prestataire non conventionné	Anomalie de report			Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Prestataire non identifié	Anomalie de report			Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.
Prestation inconnue	Anomalie de report	La prise en charge Antares n'est pas rattachée au prestataire facturant ou bien la prestation est terminée à l'intérieur d'un PAP		Si la prise en charge couvre bien l'échéance à facturer et que le paiement est non fait : transmettre la facturation à la caisse (selon les modalités prévues par la caisse), pour traitement manuel.